

LE CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF (CAA)

APPORT EN FONDS PROPRES

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique, notamment :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association de services à la personne,
- Association intervenant dans un secteur d'utilité sociale : culture, environnement, formation pour personnes peu qualifiées etc... développant des activités à caractère économique.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'Inseraction 62
- **Expertise et accompagnement financier** par Inseraction 62 ;
- **Décision** par un comité d'engagement du Fonds Territorial ou de France Active ;
- **Mise en place du financement et du suivi** de l'association bénéficiaire.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Montant
entre 5 000 € et 30 000 € avec droit de reprise

Durée
entre 2 et 5 ans

L'apport est restitué :

- soit en une fois, au terme de la durée du contrat.
- soit en plusieurs annuités, au terme d'un différé d'amortissement de 1 an minimum.

Taux de rémunération

Le contrat d'apport associatif n'est assorti d'aucun intérêt.

Financements complémentaires

L'intervention du contrat d'apport associatif doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

L'association bénéficiaire doit mobiliser conjointement dans son plan de financement d'autres nouveaux apports de fonds propres, quasi fonds propres ou un financement bancaire.

VOTRE INTERLOCUTEUR DANS LE PAS DE CALAIS



INSERACTION 62
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Tour Bergson – Grande Résidence
Rue Pierre Bayle - 62300 LENS

☎ : 03.21.42.68.44 - 📠 : 03.21.42.64.32

Chargé de Mission Fines : M. Benoît BARA
Assistante Fines : Mme Isabelle ZEDDA



UNION EUROPEENNE
Fonds social européen



CAISSE D'ÉPARGNE
NORD FRANCE EUROPE



FRANCE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Conseil Général
Pas-de-Calais

Président
Directeur
Création
Statut

Christian Sautter
Jacques Pierre
1988
Association (loi 1901)

Retrouvez ce produit sur www.inseraction62.org